



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Assistance à maîtrise d'ouvrage  
pour les travaux de réfection de  
la route du Rémaurien :  
lancement d'une consultation  
d'entreprises

Décision n° 16 07 07

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le mercredi vingt juillet à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Cyril Piazza par Madame Béatrice Ellul, Monsieur Yves Pons par Madame Evelyne Laborde, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Francis Tujague.

Absents excusés : Monsieur Jean-Marc Rancurel

Madame Martine Brun a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que les travaux visant à la réouverture de la route du Rémaurien au niveau de l'éboulement ont été déterminés comme suit : réfection de la voie sur la même assiette en posant des merlons, en reprofilant la pente d'éboulis dans sa partie haute pour arriver à un profil d'équilibre naturel, en ancrant avec des grillages et des filets la partie médiane, en comblant et busant le vallon.

Afin de mener à bien cette opération, dont le coût prévisionnel est estimé à 800 000 € HT, il propose de lancer une consultation d'entreprises en vue de prendre une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un montant d'environ 10% de celui des travaux.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,  
après en avoir délibéré,**

**Autorise** le président à lancer une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 du code des marchés publics, en vue de passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux visant à la réouverture de la route du Rémaurien au niveau de l'éboulement.

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 31  
Nombre de votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160720-160707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet - 21/07/2016

